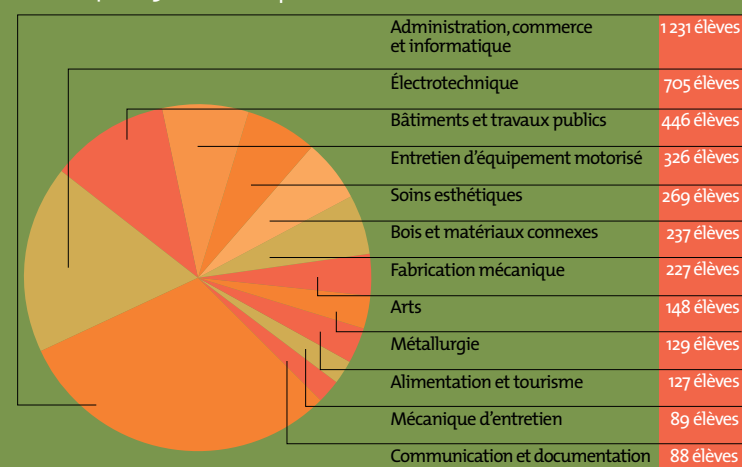


Le réseau de la formation professionnelle de la CSMB est composé de six centres (dix points de service) fréquentés tous les ans par quelque 4 500 élèves. La CSMB y offre 34 programmes en français et 11 en anglais conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles – DEP – ou d'une attestation de spécialisation professionnelle – ASP –.

Au terme de leur formation, les élèves ont un diplôme qui leur permet d'aller directement sur le marché du travail pour exercer le métier de leur choix.

Dans le peloton de tête des commissions scolaires d'envergure au Québec, la CSMB regroupe 88 établissements scolaires (62 écoles primaires, 13 écoles secondaires, 2 écoles spéciales, 6 centres de formation professionnelle et 5 centres d'éducation des adultes) desservant 45 000 élèves. Son territoire regroupe ceux de 7 arrondissements montréalais et de 13 municipalités de l'ouest de l'île.

Représentation des élèves de la formation professionnelle en 2004-2005 à la CSMB par secteur



Centre de formation professionnelle de Lachine
Pavillon Dalbé-Viau
750, rue Esther-Blondin
Lachine (Québec) H8S 4C4
Pavillon Les Rives
46, 16^e Avenue
Lachine (Québec) H8S 3M4

Centre de formation professionnelle Émile-Legault
Pavillon Émile-Legault
2405, bd Thimens
Saint-Laurent (Québec) H4R 1T4
Pavillon Saint-Louis
2915, rue Marcel
Saint-Laurent (Québec) H4R 1B2

Centre de formation professionnelle de l'Ouest-de-Montréal
Pavillon Kirkland
3501, bd Saint-Charles
Kirkland (Québec) H9H 4S3
Pavillon Saint-Laurent
3200, bd de la Côte-Vertu
Saint-Laurent (Québec) H4R 1P9

Centre intégré de mécanique, de métallurgie et d'électricité – CIMME –
1100, rue Ducas
LaSalle (Québec) H8N 3E6
Collège d'informatique et d'administration Verdun-LaSalle
Pavillon LaSalle
8825, rue Centrale
LaSalle (Québec) H8P 1P3
Pavillon Verdun
1240, rue Moffat
Verdun (Québec) H4H 1Y9

Centre de formation professionnelle de Verdun
55, rue Rhéaume
Verdun (Québec) H4G 3C1

POUR INFORMATION ET INSCRIPTION



Carrefour multiservice
Bureau des admissions Marguerite-Bourgeoys
1100, 5^e Avenue
Verdun (Québec) H4G 2Z7
Tél. : (514) 765-7500
www.csmb.qc.ca/formationcontinue



VERSION ABRÉGÉE

Politique

DE VALORISATION DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE DE LA COMMISSION
SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS

Adoptée le 4 octobre 2005 par le Conseil des commissaires

La Politique de valorisation de la formation professionnelle de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

La vision de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys – CSMB, *L'élève, au cœur de nos actions*, s'articule autour de trois valeurs : le respect, l'équité et la transparence. Elle vise la réussite de tous, dans le respect du parcours de chacun. La CSMB soutient ainsi ses écoles dans leur mission d'instruire, de socialiser et de

qualifier, conformément à la Loi sur l'instruction publique – LIP, et ses centres dans l'application des régimes pédagogiques de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, permettant à leurs élèves d'accroître leur autonomie et faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

La CSMB offre une variété de programmes de formation professionnelle, par l'intermédiaire d'un réseau de centres. Elle y qualifie les élèves selon leurs aptitudes et favorise leur intégration durable sur le marché du travail. L'offre de programmes y est révisée périodiquement afin de s'adapter à l'évolution des différents milieux.

Ce volet important de l'action éducative de la CSMB demeure cependant mal connu et sous-estimé. On constate que de nombreux préjugés subsistent à son endroit, le plus souvent fondés sur la méconnaissance – sinon l'ignorance – et ce, même chez des agents d'éducation. Ainsi, des jeunes dont les champs d'intérêt et les aptitudes correspondent au profil d'un métier lié à un programme de la formation professionnelle sont incités à poursuivre des études collégiales et universitaires, pour peu que leurs résultats scolaires soient convenables.

Le Conseil supérieur de l'éducation relève que la majorité des élèves sont maintenus « ...dans une sorte de voie royale très homogène, pour ensuite (les) éliminer par l'échec en cours d'études postsecondaires ou par des contingentements impitoyables. Il s'agit d'un mode d'orientation par défaut plutôt que par choix positif ». Une étude du ministère de

l'Éducation¹ révèle d'ailleurs qu'en 1999-2000, pour 100 diplômés âgés de 19 ans et moins, 70 passent au collégial, 10 en formation professionnelle, 6 en formation générale des adultes, 2 en formation générale des jeunes et 11 interrompent leurs études. Le nombre d'élèves interrompant leurs études est toujours supérieur ou égal (pour les jeunes âgés de 16 à 20 ans) au nombre d'élèves fréquentant la formation professionnelle. Un total de 95 jeunes de 18 ans et moins, du territoire de la CSMB, fréquentent en 2004-2005 ses centres de formation professionnelle. Cette situation explique, en partie du moins, le taux de décrochage élevé aux études postsecondaires. Elle aggrave également les pénuries de main-d'œuvre qui se manifestent dans différents secteurs de l'économie.

Les métiers de la formation professionnelle sont essentiels au bien-être et au fonctionnement de la société. On ne peut se passer d'un machiniste, d'une mécanicienne automobile, d'un menuisier ou d'une secrétaire. Cependant, la formation menant à l'exercice de ces métiers est non reconnue et peu valorisée. Une commission scolaire ne peut rester indifférente à cette situation. C'est pourquoi la CSMB entend, par cette politique, valoriser la formation professionnelle.

¹ *J'attends 18 ans – Trajectoire scolaire du secondaire sur l'île de Montréal, au Québec et ailleurs / Vers la formation professionnelle : une étude de cas* – Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, décembre 2004.

² *Le cheminement des élèves, du secondaire à l'entrée à l'université* – ministère de l'Éducation, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, 2004.

LE TEXTE ADMINISTRATIF INTÉGRAL DE LA POLITIQUE DE VALORISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EST DISPONIBLE À [HTTP://WWW.CSMB.QC.CA/FR/POLITIQUES.HTML](http://www.csmb.qc.ca/fr/politiques.html).

On peut également s'en procurer une copie en communiquant avec le Service de la formation professionnelle au (514) 855-4500, poste 8872.

Principes

- Un établissement scolaire doit centrer son activité sur l'élève et admettre, reconnaître, déceler et respecter la diversité des champs d'intérêt, des aptitudes et des choix.
- La mission d'une commission scolaire inclut la formation professionnelle.
- Un établissement scolaire doit valoriser la diversité des choix professionnels. La Loi sur l'instruction publique - LIP - donne à l'école la mission « d'instruire, de socialiser et de qualifier » les élèves. Les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle contribuent à cette mission éducative.
- Tout au long de son cheminement scolaire, l'élève doit être incité à préciser ses choix d'orientation professionnelle afin d'identifier son but professionnel, lequel contribuera à sa motivation.
- L'acquisition d'une qualification professionnelle, en vue de l'exercice d'un métier correspondant à ses champs d'intérêt et à ses aptitudes, est un facteur important de réalisation personnelle et professionnelle.

But

Le but de la politique est d'assurer que la formation professionnelle et sa contribution au développement des personnes et de la société soient reconnues à leur juste valeur par l'ensemble du personnel, les élus de la Commission scolaire, les élèves, leurs parents et la communauté.

Objectifs

- Permettre aux élèves dont les champs d'intérêt et les aptitudes correspondent au profil d'un métier d'être renseignés, conseillés et soutenus dans le choix d'un programme de formation professionnelle approprié.
- Rendre le choix de la formation professionnelle positif, évitant qu'il soit le résultat d'un mode d'orientation par défaut.
- Faciliter l'inscription des jeunes aux programmes de formation professionnelle.
- Mettre en valeur les possibilités de réalisations personnelles et professionnelles qu'offre la formation professionnelle, en présentant les débouchés et les taux de placement des divers programmes.

- Favoriser la qualification et la réussite des élèves inscrits en formation professionnelle.
- Augmenter le nombre de jeunes diplômés en formation professionnelle.
- Favoriser la concomitance (formation générale/formation professionnelle), permettant à la fois l'acquisition d'un diplôme d'études secondaires – DES – et d'un diplôme d'études professionnelles – DEP.
- Permettre au personnel de la CSMB de mieux connaître la formation professionnelle et son offre de service.
- S'assurer que le personnel de la CSMB acquière une bonne connaissance des activités de formation professionnelle et de leurs perspectives d'emploi.
- Faire en sorte que la CSMB fasse connaître la valeur et l'importance qu'elle accorde à la formation professionnelle et aux métiers apparentés.
- S'assurer que la formation professionnelle contribue positivement au rayonnement de la CSMB.
- S'assurer que les parents d'élèves, les entreprises et les organismes socio-économiques développent une meilleure connaissance des activités de formation professionnelle réalisées par la CSMB.

Rôles et responsabilités

LE CONSEIL DES COMMISSAIRES...

- Informe la population des services de formation professionnelle offerts par la CSMB.

LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT...

- Favorise, tant dans le projet éducatif et le plan de réussite de l'établissement que dans la diffusion d'information, la valorisation de la diversité des possibilités de réussite, incluant celles offertes par les programmes de formation professionnelle.
- Favorise la participation des parents et de la communauté à des activités d'information et de promotion sur les métiers et la formation professionnelle.

LA DIRECTION GÉNÉRALE...

- Diffuse la Politique de valorisation de la formation professionnelle.
- S'assure de l'application de la Politique de valorisation de la formation professionnelle et de sa mise à jour.
- Coordonne les plans d'action en lien avec la Politique de valorisation de la formation professionnelle.

LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE...

- Soutient l'action des écoles ou des centres dans la mise en œuvre de la politique et dans le développement d'un plan d'action.

LA DIRECTION D'ÉCOLE PRIMAIRE...

- Diffuse la politique auprès de son personnel.

- Facilite la participation des élèves aux activités de sensibilisation à la formation professionnelle et aux métiers apparentés.

- Encourage et soutient son personnel dans l'accueil de stagiaires de la formation professionnelle.

- S'assure que les enseignants intègrent, dans leur planification, des sessions d'information sur les activités de la formation professionnelle et sur les métiers apparentés.

- Informe la Commission scolaire des actions entreprises en lien avec la Politique de valorisation de la formation professionnelle.

LA DIRECTION D'ÉCOLE SECONDAIRE OU DE CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES...

- Diffuse la politique auprès de son personnel.

- Facilite la participation des élèves aux activités de sensibilisation et de promotion de la formation professionnelle et des métiers apparentés.

- Fait en sorte que tous les élèves reçoivent l'information sur les programmes de formation professionnelle, afin qu'ils fassent un choix d'orientation éclairé.

- Encourage et soutient son personnel dans l'accueil de stagiaires de la formation professionnelle.

- S'assure que les professionnels de l'information scolaire et de l'orientation soient informés des programmes de la formation professionnelle, des perspectives d'emploi et des conditions salariales des métiers apparentés, et qu'ils présentent ces choix comme valeur égale aux programmes de formation collégiale et universitaire.

- Encourage les enseignants à valoriser tant les métiers apparentés à la formation professionnelle que ceux apparentés à la formation collégiale et universitaire.

- Facilite, pour les élèves qui le désirent, le passage de la formation secondaire à la formation professionnelle.

- Favorise la diversification des voies et la concomitance.

- Informe la Commission scolaire des actions entreprises en lien avec la Politique de valorisation de la formation professionnelle.

LA DIRECTION DE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE...

- Diffuse la politique auprès de son personnel.

- Facilite le contact des élèves des écoles primaires et secondaires et des centres de formation générale avec les activités de la formation professionnelle.

- Facilite, pour les élèves qui le désirent, le passage de la formation secondaire à la formation professionnelle.

- Facilite la mise en place des projets de diversification des voies et de concomitance.

- Informe la Commission scolaire des actions entreprises en lien avec la Politique de valorisation de la formation professionnelle.

LA DIRECTION DE SERVICE, SELON LE CHAMP D'ACTIVITÉ...

- Diffuse la politique auprès de son personnel.

- S'assure que les professionnels de l'information scolaire et de l'orientation soient informés des programmes de la formation professionnelle, des perspectives d'emploi et des conditions salariales des métiers apparentés, et qu'ils présentent ces choix comme valeur égale aux programmes de formation collégiale et universitaire.

- Encourage et soutient son personnel relativement à la diversité des parcours et modèles de réussite que présente la formation professionnelle, la connaissance des activités de formation professionnelle offertes par la CSMB et l'accueil de stagiaires de la formation professionnelle.

- Facilite, pour les élèves qui le désirent, le passage de la formation secondaire à la formation professionnelle.

- Soutient le développement et la mise en place de stratégies de valorisation de la formation professionnelle à l'intention des élèves, de leurs parents, du personnel de la CSMB et du grand public.

- Met en valeur les réussites des élèves de la formation professionnelle de la CSMB.

- Privilégie la qualification acquise en formation professionnelle dans l'embauche de personnel de soutien.

LE BUREAU DES COMMUNICATIONS...

- Collabore activement aux activités d'information et de promotion relatives à la formation professionnelle et aux métiers apparentés.

Note : La forme masculine est utilisée pour alléger le texte et désigne tant les hommes que les femmes.